Direction de la Voirie et des Déplacements Service des canaux	VIGILANCE PARTICULIÈRE	

AVIS À LA BATELLERIE n° 2024 - 11

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT	Paris, le 15 février 2024

Largeur du chenal limitée en demi-passe, circulation sur la rive gauche

Pont de la rue de l'Ourcq à Paris - du P.K 1, 108 au P.K 1,075

Du jeudi 22 février au samedi 15 juin 2024

Cet avis annule et remplace l'avis n° 2024-03.

Dans le cadre d'un chantier de réfection du pont de la rue de l'Ourcq, la mise en place d'un échafaudage sur la partie inférieure du tablier, va limiter la largeur du chenal par une demi-passe, tout en conservant la possibilité de passage d'une péniche au gabarit Freycinet.
La circulation s'effectuera par demi-passe sur la rive gauche, **il est interdit de se croiser ou de dépasser sous le pont.**

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI

L'ingénieure en chef
Responsable du service des canaux

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à etienne.mazeaud@paris.fr.